

Correspondance

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **15 (1886)**

Heft 2

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

specteur général de l'Instruction publique. Paris, librairie classique Armand Colin et C^{ie}, 1, 3, 5, rue de Mézières. Prix 1 fr. 50.

Cet annuaire de 400 pages est écrit avant tout pour la France. Cependant, il peut aussi intéresser les instituteurs suisses. Passez les 180 pages de la première partie (Personnel de l'administration centrale et de l'enseignement primaire des départements, résumé des décrets, arrêtés, circulaires, concernant l'instruction élémentaire). Dans la seconde partie vous trouverez des articles que vous lirez avec plaisir et profit. Je citerai entr'autres : *La situation de l'instituteur à l'étranger* ; *Souvenirs de l'exposition universelle de la Nouvelle-Orléans* ; *le Jardin de l'Instituteur* ; *l'Examen des recrues et les classes d'adultes en Suisse* ; *l'Ouest-Africain* ; *la Revue scientifique*. Nous sommes obligé de faire nos réserves sur les livres que, dans son opuscule intitulé : *Les conférences pédagogiques*, M. C. Gautier conseille pour les bibliothèques scolaires.

CORRESPONDANCE

CONFÉRENCE DES INSTITUTEURS DE LA GLANE

RÉUNIS A ROMONT LE 11 NOVEMBRE 1885

Monsieur le Rédacteur,

Le 11 novembre dernier, à 8 ¹/₂ heures du matin, le corps enseignant de la Glâne était réuni en conférence officielle à Romont.

M. Crausaz, inspecteur scolaire, ouvre la séance par quelques paroles de remerciement à l'adresse de Monsieur le préfet qui veut bien nous honorer de sa présence ; il a aussi des paroles d'encouragement et de félicitations à l'adresse du corps enseignant pour son assiduité à fréquenter les conférences.

Le protocole est lu et approuvé. Puis Monsieur l'inspecteur et Monsieur le préfet nous donnent quelques avis et nous font quelques recommandations qui, mises en pratique, donneront certainement les meilleurs résultats. Nous résumons ici ces avis.

a) Chaque instituteur de l'arrondissement établira un tableau, signé par la Commission locale, fixant l'heure d'entrée et de sortie des classes.

b) Il est recommandé de ne pas imposer de devoirs à la maison si ce n'est la préparation des leçons du lendemain.

c) Avis est donné de ne pas négliger l'article 26 de la loi scolaire qui oblige l'instituteur à avertir les parents, par écrit, après chaque absence illégitime de leurs enfants.

d) On ne doit pas se servir pour le calcul oral de la même méthode que pour le calcul écrit. Il faut d'abord laisser l'élève résoudre son problème ; si sa méthode est trop longue ou défectueuse, le maître le reprendra.

e) Soigner la lecture chez les recrutables et les amener à faire un compte-rendu libre et suivi.

f) Pour l'instruction civique, bien faire remarquer la différence qui existe entre certaines choses que l'on confond facilement, telles que droits et devoirs, autorités cantonales et autorités fédérales, etc.

g) Dans le mois de février, Monsieur l'inspecteur examinera à nouveau les recrutables de 1885 afin de s'assurer des progrès réalisés durant l'hiver.

h) Les élèves des deux dernières années 1867-1868 sont seuls astreints à fréquenter l'école de perfectionnement

i) Exiger un travail sérieux des élèves de l'école du soir ; renseigner immédiatement Monsieur l'inspecteur si un élève est indiscipliné ou inappliqué.

j) A l'école du jour, soigner la lecture au point de vue de la prononciation, du ton et des liaisons. Lorsque les élèves sont nombreux on peut exécuter des lectures d'ensemble.

k) Pour l'écriture, la méthode Guilloud et Villard est recommandée. Tous les travaux écrits doivent être soignés au point de vue de la calligraphie.

l) L'instituteur exercera une surveillance active sur ses élèves, non seulement en classe, mais encore dans les rues et sur les places publiques.

m) Un programme général, divisé par mois et par semaine, est exigé pour chaque branche d'enseignement ; au moyen du journal de classe il se trouvera divisé par jour.

Mentionnons la lecture d'un sujet pédagogique : *Portrait d'une bonne école* ; ce travail contient d'excellentes directions au point de vue éducatif.

A midi trois quarts la séance est levée. A une heure, un banquet préparé à l'hôtel de la Croix-Blanche réunissait à nouveau la plus grande partie des membres de la conférence.

Cette seconde partie de notre réunion a été marquée par les toasts de M. Crausaz, inspecteur et de M. Oberson, préfet, ainsi que par des productions musicales.

Le secrétaire,

VIEILLE, H., *instituteur*.

VARIÉTÉ

Le petit orphelin

O mère, il y a un mois à peine, j'étais à vos côtés, vous sommeilliez paisiblement ; les tresses opulentes de votre chevelure noire encadraient votre beau front et vos joues incolores ; vos lèvres gardaient un aimable sourire, et, sous votre paupière fermée, je devinais votre angélique regard ; vos mains jointes sur votre poitrine me disaient que vous vous étiez endormie en priant. Une femme que je ne connaissais pas me sépara de vous et m'emmena bien loin, sous un toit étranger. « Viens, mon enfant, dit-elle, viens, suis-moi ; ta mère doit partir pour un lointain voyage. » J'obéis, et pourtant j'aurais voulu, avant de m'éloigner, vous embrasser deux fois en murmurant *adieu*, entre mes deux baisers bien tendres et bien longs. Les joujoux qu'on me donna ici, eussent été bien beaux, le laitage qu'on m'offrit m'eût paru bien doux, bien parfumé, si j'avais pu, ô mère, manger, boire et jouer près de vous. Souvent, je me tenais à l'écart pour gémir et pleurer à mon aise ; je vous appelais au milieu de mes larmes ; je vous suppliais de me pardonner, si j'avais été coupable : aucune voix ne répondait à mes plaintes, mes soupirs restaient sans écho ; les heures succédaient aux heures, et seule, l'espérance de vous voir bientôt me consolait encore et versait un baume sur ma douleur !